

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 855 approuvant certains rôles des' contributions directes.

n° 855

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 août 1949

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro
31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1^{er} septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 14 juin 1884: Vu le décret du 50 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents : Vu l'arrêté n° 2182 du 27 décembre 1947 portant codification des dispositions réglementant en Côte française des Somalis les impôts directs et taxes assimilées, modifié par les arrêtés n° 1298 du 28 décembre 1948 et n° 241 du 25 février 1949,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des contributions directes désignés ci-après : CERCLE DE DJIBOUTI (Exercice 1949.) 1° Role n°7: Cotisations établies parvois de matrices individuelles (inots de juillet). a) Impôt général sur le revenu 482 501 traitements et salaires. 20,610 503.111 2° Role primitif a) Contribution des patentes10.334,402 b) Le Centimes additionnels pour la Chambre de commerce..... 1.192 500 11.846.902 Impot sur les transports (rôle 2).....657.032 CERCLE DE DJIBOUTI (Exercice 1948.) 4° Contribution sociale (27 KR. S) 15.520 TotAL.....13.020.565 Soit la somme de treize millions vingt mille cinq cent soixante-cinq francs ,

Art 2

Il est enjoint à tous les contribuables dénommés dans lesdits rôles leurs représentants où avants cause d'acquitter les sommes y contenues, à peine d'y être contraints par les voies de droit.

Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré au Journal officiel de la colonie et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.